



# Aide pour l'achat d'une nacelle, d'un siège auto (Pour la naissance de votre enfant)



**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les naissances de décembre**

Pour la venue d'un enfant (naissance ou adoption), le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de **100 €** pour l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto pour saluer la bienvenue d'un nouveau-né ou d'une adoption. Cette demande doit avoir lieu dans l'année civile de l'arrivée de l'enfant.

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint,
- Une copie de l'acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- La facture de l'achat ou une attestation sur l'honneur d'achat,
- Votre RIB pour une 1<sup>ère</sup> demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT  
Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon  
38700 LA TRONCHE**



## Formulaire de demande

### Aide à l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto (658223)

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :**

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

*Nom et prénom de l'adhérent* : \_\_\_\_\_

*Nom et prénom du bénéficiaire* : \_\_\_\_\_

*Adresse mail* : \_\_\_\_\_

- Facture de l'achat ou attestation sur l'honneur,
- Copie d'un acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,

*Date* : \_\_\_\_\_

*Signature du demandeur*

----- réservé au CAES -----

*Date de réception de la demande* : \_\_\_\_\_

- Justificatif

*Montant* : \_\_\_\_\_ - *Date de paiement* : \_\_\_\_\_